

10^c.

Journal du Lot

10^c.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

	8 mois	6 mois	1 an
LOT et Départements limitrophes	4 fr. 25	3 fr.	15 fr.
Autres départements	4 fr. 50	3 fr. 50	16 fr.

Les abonnements se paient d'avance
Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUÉSLANT, Directeur | L. BONNET, Rédacteur en chef

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

Publicité

ANNONCES (la ligne ou son espace).....	50 cent.
RÉCLAMES (— — — —) 3 ^e page.....	1 fr.

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

LES ÉVÉNEMENTS

L'Allemagne feint l'indignation. Elle en appelle à Wilson! Il existe un bon moyen de solutionner le problème : qu'elle observe les engagements pris. — L'opinion de nos Alliés. — L'agitation du 1^{er} mai. Excellente riposte de l'Union Civique. L'appel sera entendu. Les adhésions seront innombrables parce que le but n'est pas de porter atteinte à la liberté de faire grève, mais d'assurer la vie du pays. — Le fâcheux exemple donné par le Parlement à des suites.

L'Allemagne joue la comédie de l'indignation. Ayant violé les articles 42 et 44 du Traité de Versailles, elle feint de ne pas comprendre la nécessité d'une riposte de la France qui doit prendre des garanties pour la sécurité de ses frontières.

Berlin proteste donc avec véhémence contre la prise des gages ordonnée par notre gouvernement et les Prussiens déclarent qu'il est désormais impossible d'établir un *modus vivendi* entre la France et l'Allemagne. Ils en appellent à M. Wilson, pour trancher le « différend » qui tombe sous le coup des « 14 points » du Président américain.

L'erreur est capitale. Il n'y a pas de différend entre la France et l'Allemagne. Il n'y a pas de *modus vivendi* à établir. Par contre, il existe un traité qui règle les relations entre les deux nations. Que ce traité soit respecté par les Boches, conformément aux engagements pris, et tout différend disparaîtra aussitôt. Point ne sera besoin de faire appel aux 14 principes de M. Wilson dont l'interprétation élastique permet à l'ahurissant président yankee de contrecarrer aujourd'hui tous les projets de l'Entente au profit de Berlin.

Les Allemands nous promettent d'exécuter le traité et leurs actes sont en opposition violente avec leurs paroles. Ceux qui, à Berlin, nous répètent de la loyauté allemande sont précisément ceux qui ont cherché à violer la Constitution lors du dernier coup d'Etat. L'affirmation est de Noske, l'ancien ministre de la guerre: il doit s'y connaître!

C'est en effet, le général Seeckt qui représente la seule force sur laquelle repose le gouvernement actuel de l'Allemagne. Or, lors du coup d'Etat, le général Seeckt était au ministère de la défense nationale, chef de la *Truppen-Abteilung*, service le plus important de la défense nationale. Il refusa de s'opposer au coup d'Etat, on ne l'a pas moins maintenu à la tête des troupes. Cette singulière attitude justifie un commentaire judiciaire du *Temps*:

« Et le gouvernement allemand s'indigne que nous prenions des garanties au moment où la zone neutre est envahie par l'armée du général Seeckt est le grand chef? »

C'est nous qui aurions depuis longtemps des raisons de nous indigner, et cependant, nous avons poussé la patience jusqu'à l'extrême limite. Mais nous ne pouvions pas attendre un jour de plus pour sauvegarder nos droits, qui sont ceux de toutes les nations libres et pacifiques. En occupant des villes allemandes, la France ne cherche ni à se réserver un privilège, ni à dépasser le traité. Elle veut uniquement fournir aux alliés, tous solidaires, le moyen de faire respecter enfin les stipulations qui garantissent la paix. C'est pourquoi elle compte fermement qu'elle trouvera partout l'appui qu'elle mérite, et que, comme l'a dit un grand Anglais, « chacun fera son devoir ».

Le Premier britannique n'approuve pas l'avance française. Il ne dit pas « la France a tort » ; il estime que tous les moyens de conciliation n'ont pas été épuisés. Le peuple anglais saura protester contre une opinion contraire au droit et aux engagements pris par M. Lloyd George.

Elle déjà les grands organes de Londres expriment leur stupéfaction d'une attitude inconcevable.

Le *Times* dit que cette attitude est « scandaleuse » et qu'elle atteste une singulière « ingratitude ». « Qu'est-ce que les Français vont penser de nous, poursuit le grand journal, que n'ont-ils pas le droit de penser? » Et notre confrère conclut en déclarant que le peuple britannique entend que dure l'amitié franco-anglaise.

Le *Daily Mail* est plus violent: « Nous déclarons catégoriquement qu'il y a une chose que le public britannique ne permettra ni ne pardonnera jamais: le sacrifice par

« un gouvernement britannique de notre amitié et de notre intime alliance avec la France dans le seul but d'aider M. Lloyd George dans une campagne destinée à piper des voix.

« Par sa versatilité, notre premier ministre a complété la ruine de la Russie, après nous avoir aliéné l'opinion publique aux Etats-Unis.

« La force de l'opinion britannique est supérieure à celle de n'importe quel premier ministre, et cette opinion se range sans la moindre hésitation du côté de la France, du côté de notre fidèle et très éprouvée alliée.

Même note dans le *Daily Telegraph*, dans le *Morning Post*, et dans nombre d'autres feuilles.

L'Italie, encouragée par l'attitude de Lloyd George, reste sur la réserve.

Par contre, il est réconfortant de constater que la Belgique s'associe ouvertement à notre action sur le Rhin, par l'envoi d'un détachement.

C'est là, dit le *Matin* « une preuve d'amitié mémorable que nous donne la Belgique, et une leçon de solidarité non moins mémorable qu'elle donne à l'Angleterre. »

Mais il n'est pas possible que nos Alliés d'Outre-Manche aient dit leur dernier mot!...

La C. G. T. n'osant pas résister aux violents et aux chambardements qui révent de la faillite de la France par la révolution, favorise le mouvement annoncé pour le 1^{er} mai. Ce mouvement doit se traduire par une démonstration mondiale sous forme d'un chômage général de 24 heures, en faveur de la socialisation des moyens de production.

La motion adoptée par le conseil national de la C. G. T. offre un intérêt particulier par l'article suivant: « En cas de circonstances exceptionnelles, le Comité confédéral national donne mandat à la Commission administrative de déterminer, au mieux des intérêts généraux de la classe ouvrière, et en lui laissant l'entière maîtrise de son mouvement, le caractère et l'époque d'une action générale. »

D'où il suit que le mouvement décidé pour vingt quatre heures peut se transformer — si les meneurs estiment que les circonstances deviennent « exceptionnelles »! — en une action suffisamment prolongée pour atteindre le but formulé: nationalisation de tous les moyens de production, avec, comme complément nécessaire, le renversement du régime actuel. M. Jouhaux, de la C. G. T., n'a-t-il pas dit lui-même:

« Le régime actuel ne peut pas sortir de la crise économique, à moins de faire des concessions si grandes qu'il en serait profondément ébranlé. Si nous avions en face de nous une bourgeoisie qui comprenne, comme l'aristocratie le comprit un jour, et qui soit disposée à faire sa nuit du 4 août, oui, ce serait possible. Mais elle ne veut rien connaître de la situation, rien lâcher de ses prébendes. En face de ces aveugles, la classe ouvrière doit se dresser. »

Il est déjà navrant de songer aux pertes inouïes qu'entraînera un chômage de 24 heures, coupable dans les circonstances actuelles, puisque l'Europe ne se relèvera de ses ruines que par un travail intensif. Mais il est angoissant de penser aux conséquences possibles si les violents parviennent à imposer leur volonté.

Devant ce danger public, de bons citoyens ont estimé qu'il convenait de s'organiser et de préparer la résistance dans les limites de leurs droits et de la légalité. Le groupement est constitué. L'« Union Civique », 9 place St-Sulpice à Paris, a pris la tête du mouvement et organise « la mobilisation volontaire de toutes les personnes capables d'assurer la marche des services publics en remplacement des titulaires défaillants. »

Le comité d'initiative comprend un nombre considérable de personnalités de premier plan.

Il adresse un appel au public dans lequel il expose le but de l'« Union Civique. Il s'agit de créer:

« ...Un centre de coordination des bonnes volontés permettant à tout groupement, comme à tout individu, d'employer son activité selon les aptitudes de chacun, au mieux des intérêts de la collectivité.

« Le but de l'« Union civique » est de préparer la mobilisation volontaire, en vue de mettre obstacle aux tentatives de grève générale et à l'arrêt des services d'intérêt public.

« Que tous les bons citoyens s'efforcent de barrer la route à l'anarchie

nous apportent individuellement leur concours.

« Que toutes les associations, tous les groupements fidèles au même idéal d'ordre et de liberté nous prêtent leur appui collectif et multiplient parmi leurs adhérents les recrutements volontaires nécessaires au succès de l'œuvre commune.

« Nous faisons également appel aux femmes françaises, qui, pendant les rudes années de guerre ont produit les exemples d'une inlassable activité et d'un admirable dévouement.

« Notre but, exclusivement patriotique et national, justifie notre action.

« Quand les agitateurs qui se font inconsciemment ou non les complices de l'étranger verront se dresser contre eux toutes les énergies, ils seront réduits à l'impuissance. »

Voilà une initiative qu'il convient d'encourager. Les adhésions seront nombreuses et le but poursuivi sera atteint, nous le souhaitons dans l'intérêt du pays.

Et que les travailleurs ne crient pas au scandale! La Ligue tient à spécifier dans un paragraphe spécial que la liberté de faire grève n'est pas en cause.

« Nul, dit-on, ne peut avoir la pensée de prendre parti dans les différends qui s'élevèrent entre employeurs et employés, ni d'intervenir dans les grèves dont le caractère et le but demeurent strictement professionnels. Mais l'arrêt général des services publics, municipaux ou nationaux impose à tous des privations et des souffrances, plus douloureuses encore pour les pauvres que pour les riches et met en péril l'existence même du pays. Le devoir de chacun est de défendre, au nom de la solidarité sociale, le droit de tous à l'existence, au travail et à la liberté. »

Ainsi limitée, l'initiative prise doit avoir l'approbation générale et nous souhaitons que les adhésions viennent nombreuses de tous les points du pays.

Les personnes qui veulent répondre à l'appel de la Ligue n'ont qu'à envoyer à cette dernière une fiche contenant leur nom, leur domicile, le temps dont elles disposent et le genre de services qu'elles pourraient rendre.

Le jour où les agitateurs constateraient que les Français sont résolus à se défendre, ils y regarderont à deux fois avant de déclencher des grèves injustifiées qui soulèvent la colère des foules.

Le fâcheux exemple donné par la Chambre et le Sénat devait porter ses fruits. Voilà les conseillers municipaux de Paris qui songent à élever leur indemnité de 16.000 à 25.000 francs. La nouvelle nous en parviendra plus vite que celle du dégrèvement de nos impôts!...

Les élus de Paris n'ont pourtant pas les mêmes raisons valables que les députés et sénateurs de se voter un supplément de traitement. Ils n'ont pas à chercher un logement nouveau (aucun supplément de ce chef). Leur courrier électoral est distribué gratuitement par une sorte de service des postes particulier dont la légalité est au moins douteuse. Ils peuvent exercer leur profession tout en s'occupant des affaires de la ville, etc.

Au total, l'augmentation d'indemnité qui peut se justifier pour les membres du Parlement ne s'impose d'aucune manière pour les édiles de la capitale.

Mais le mauvais exemple a été donné par la Chambre, il devait être suivi. Députés, sénateurs, élus de Paris, seront peut-être tentés dans un avenir prochain de prêcher aux autres les restrictions indispensables à la vie du pays. Quelle autorité auront-ils pour tenir ce langage à la nation?

Le vote fâcheux du Parlement aura des suites incalculables que les contribuables pourront apprécier dans les années qui viennent!.....

A. C.

Le quatrième point du Président Wilson

Le quatrième des fameux quatorze points du Président Wilson est ainsi conçu: « Des garanties efficaces devront être données que les armements de toutes les nations devront être réduits au plus bas point compatible avec la sécurité intérieure des ces nations. »

Or, une dépêche de Washington nous annonce que la Chambre des représentants vient de voter le budget naval des Etats-Unis pour 1920-1921, et que ce budget s'élève à la som-

me sans précédent de 425 millions de dollars. 425 millions de dollars équivalent à 85 millions de livres sterling et le budget naval anglais pour 1920-1921 ne s'élève qu'à 84 millions de livres sterling. Le budget naval américain est donc non seulement le budget naval le plus formidable qu'ait jamais eu l'Amérique, mais aussi le budget naval le plus formidable qu'ait actuellement le monde.

Ne pourrait-on demander à M. Wilson comment il concilie ces chiffres avec le quatrième de ses quatorze points?.....

Bilan de grève

La grève des mineurs du Nord et du Pas-de-Calais est terminée.

Elle avait débuté à Marles, le 4 mars; elle a été générale dans le bassin le 8. Le 18 mars, un arbitrage des ministres des travaux publics et du travail, accepté par les délégués régulièrement mandatés des ouvriers, et par les exploitants, mettait fin au conflit.

Les ouvriers se refusaient cependant à reprendre le travail, repoussant les conditions de l'arbitrage qu'ils acceptent maintenant quatorze jours après et sans avoir reçu d'avantage nouveau.

On sait que la grève représentait une perte journalière en tonnage de 30.000 tonnes et en salaires de 1 million 200.000 francs.

Du 8 mars, début de la grève, au 19 mars, lendemain de l'arbitrage, il y a eu dix jours ouvrables, soit une perte de 300.000 tonnes en extraction et de 12 millions en salaires.

A ce premier dommage vient s'ajouter la perte résultant de la prolongation inutile de la grève, du 19 mars au 2 avril, soit pendant onze jours ouvrables. Cette perte supplémentaire peut se chiffrer en tonnage à 330.000 tonnes, en salaires à 13.200.000 francs.

Cette grève de vingt-quatre jours aura donc fait perdre au total 630.000 tonnes et 25 millions de salaires, dont plus de la moitié pour une prolongation illusoire qui n'a rien ajouté aux avantages obtenus par les ouvriers dès le neuvième jour du conflit.

Informations

Les incidents de Francfort

Le correspondant du *Journal* à Mayence télégraphie:

« Une foule menaçante entoura un poste de 200 Marocains, devant lesquels se promenaient l'officier commandant. Ce dernier fut entouré et isolé de ses hommes. Les Marocains, apercevant leur chef les bras levés, le crurent en danger; un Marocain tira, les autres le dégagèrent à la baïonnette; on compterait un mort et plusieurs blessés. »

D'autre part, une dépêche de Berlin au *Journal* reproduit la version allemande, suivant laquelle du côté allemand on compterait 8 tués et 30 blessés, et du côté français un officier tué et plusieurs soldats blessés.

Un nouvel incident

Une patrouille allemande, venant de Bade-Neubien et se dirigeant vers Niederwiltstadt, aurait rencontré une patrouille française avec laquelle elle aurait échangé des coups de feu. Un officier allemand aurait été blessé.

Opinion anglaise

Une haute personnalité britannique, présente à Francfort, a tenu à porter témoignage de l'attitude insolente et de multiples provocations dont les Allemands se sont rendus coupables à l'égard de nos troupes.

Sa conclusion a été: « Jamais des officiers ou des soldats anglais n'auraient supporté la moitié de cela! »

Le point de vue britannique

Le gouvernement britannique a avisé M. Cambon qu'il n'envisageait pas la question de l'intervention des Français en Allemagne de la même façon que le gouvernement français.

La Belgique participera à l'occupation

Le conseil des ministres belge a examiné la situation créée par les derniers événements en Allemagne.

Afin d'affirmer le principe de solidarité des alliés devant l'Allemagne et pour donner un témoignage d'amitié à la France, il a décidé de faire savoir au gouvernement français

qu'il est prêt à s'associer par l'envoi d'un détachement aux mesures d'occupation prises par le gouvernement français dans le bassin de la Ruhr et qui doivent prendre fin après l'évacuation complète de la zone neutre.

Comment ils désarment

Les agents français du contrôle ont découvert à Duisbourg une batterie d'accouplement du 62^e régiment de la reichswehr que le gouvernement de Berlin avait indiquée, il y a six semaines, comme dissoute.

On annonce que la 2^e brigade de marine, analogue à la brigade Erhardt, est en route de Stettin pour la Ruhr.

Un bourreau allemand se suicide

On annonce que le médecin militaire, docteur Meyer s'est suicidé en absorbant un violent poison.

Le nom du docteur Meyer figurait sur la liste des coupables réclamés par l'Entente pendant la guerre. Il était attaché à un camp de concentration où il a commis des actes de cruauté et des mauvais traitements revêtant un caractère de haute gravité.

La production houillère de l'Allemagne en 1919

L'Allemagne a produit, en 1919, 116 millions 500.000 tonnes de charbon contre 160.500.000 tonnes en 1918 et 190 millions de tonnes en 1917; 93.800.000 tonnes de lignite contre 100.600.000 tonnes en 1918 et 87 millions de tonnes en 1917. La Ruhr a produit 71.240.000 tonnes de charbon contre 95 millions 940.000 en 1918 et la Haute-Silésie, 24.780.000 tonnes, contre 39.750.000.

Les locomotives allemandes

Répondant à une question de M. Crolard, député, le Ministre des Travaux Publics fait savoir ce qui suit: « La part française des locomotives livrées par l'Allemagne en exécution de l'armistice se composait de 2.683 locomotives. Il a été rétrogradé aux puissances alliées 697 locomotives. Il a été réparti entre les réseaux 1.986 locomotives. Au 1^{er} mars 1920, ces machines étaient attribuées comme suit: Alsace-Lorraine, 297; Est, 311; Etat, 309; Midi, 70; Nord, 561; Paris-Lyon Méditerranée, 178; Paris-Orléans, 260. Sur ces 1.986 locomotives 151, soit, 7 p. 100 environ ont besoin de grosses réparations. »

Entre Russes et Japonais

Depuis quelque temps une certaine agitation se manifeste contre les Japonais à Vladivostok, à Nykolsk et à Khabarovsk.

Le 4 avril, à Vladivostok, les Russes ont attaqué sans provocation les patrouilles japonaises. Le commandant en chef japonais à Vladivostok s'est trouvé forcé de demander le désarmement des soldats révolutionnaires. Ce désarmement a été effectué dans la matinée du 5.

A Nykolsk et à Khabarovsk, des combats sont en cours entre Russes et Japonais pour obtenir ce désarmement.

Un combat au Maroc

Le représentant japonais en Sibirie est entré en négociations avec les autorités locales russes pour assurer le maintien de l'ordre. Les détails manquent.

Au cours d'une reconnaissance, sur la route sud de Fez à Taza, des soldats français ont rencontré de forts contingents des tribus Beni-Ouarain, qui ont livré combat, nous tuant quatre hommes et blessant un officier. L'ennemi a été dispersé par l'artillerie du poste de Matmata, qui lui a infligé des pertes sévères.

Chronique locale

A nos Correspondants

AVIS IMPORTANT

Nous informons nos correspondants qu'ils doivent affranchir à 0,25 centimes leurs lettres cachetées. Ils doivent continuer à affranchir à 0,05 centimes jusqu'à 50 grammes les lettres non cachetées, ne contenant que de la copie destinée à l'insertion.

Chronique touristique

III. — Hors-d'œuvre

Je demande à mes lecteurs la permission d'intercaler la digression de ce chapitre au beau milieu du plan que je m'étais tracé à moi-même au début de ces chroniques touristiques. Il s'agit de cuisine... Mettons que je vais vous servir un hors-d'œuvre. Je prie les grinchus de n'y pas voir un simple « cheveu sur la soupe ». Je voudrais, au contraire, que mon sujet ait chacun en appétit, lui fit, comme on dit, venir l'eau à la bouche...

Les membres du T. C. F. ont lu récemment, dans le dernier numéro de notre revue, les lignes suivantes: « Une des grandes fortunes de la France est la gastronomie. Cette richesse a pour causes à la fois, les dons si rares de notre sol, la fécondité exquise de notre terre et l'art élégant, pondéré, raffiné que sait mettre notre race à les exploiter. Nul coin de notre pays qui n'ait ses traditions culinaires, ses mets spéciaux, sa technique gastronomique. Les régions à gourmandises originales, les villes à « spécialités », les villages, les hôtels et les auberges à « plats locaux » sont légion. »

Mais il faut reconnaître que toute cette richesse, plus ou moins modifiée par la guerre, a aujourd'hui besoin d'un inventaire. Elle est un peu dans le désarroi.

C'est à la confection de cet inventaire que nous convions tous nos camarades. Qu'ils veuillent bien nous en envoyer les éléments, et nous les classerons en bon ordre pour le plus grand bien de tout le monde.

Qu'y a-t-il lieu de faire? — Tout simplement nous écrire: « Ici, nous possédons tel plat local, telle spécialité, tel vin réputé. Du plat, voici la recette. De la spécialité, je vous donne l'adresse. Du vin, je vous indique le nom et les caractéristiques. »

Ajoutons que cet inventaire pourrait et devrait être accompagné de renseignements historiques; voire même, si c'est possible, de pièces qui nous permettraient de constater le commencement d'un Musée de la Gastronomie Française. Par exemple, il serait certainement possible de retrouver certaines terrines de terre, plus ou moins décorées, qui jadis formaient l'enveloppe obligatoire, classique, des pâtés renommés. Des vins particuliers se buvaient toujours dans des verres spéciaux. Des bouteilles curieuses figuraient sur les tables en telles ou telles circonstances, etc...

Tous ces objets seraient catalogués avec les noms de leurs donateurs.....

Notre Quercy possède, aussi bien que la Bourgogne, le Bordelais, la Provence ou toute autre province, ses traditions culinaires, ses mets spéciaux, sa technique gastronomique. Ils sont même plus riches qu'ailleurs puisque les produits de notre sol sont variés à l'infini: raisins, truffes, primeurs, noix, pruneaux, tous les oiseaux de basse-cour et tous les gibiers...

Aux jours abondants et calmes de l'ancienne paix, quand j'étais de célébrer en vers quelques-uns des mérites de notre chère petite patrie, je me suis bien gardé d'omettre le chapitre de la gourmandise. J'ai consacré à nos breuvages et à nos mets locaux force sonnets ou odeslettes dans mes deux recueils de « Croquis Quercinois ».

Toutes les fois, que le Syndicat d'initiative a été appelé à collaborer à la refonte des grands guides de la région, nous avons dressé la liste de nos spécialités gastronomiques, tout au moins des principales. En consultant le « Guide Bleu » de la région qui va paraître, les Touristes trouveront, au chapitre de Cahors et des environs, une nomenclature de nos « délices de bouche ». Ils pourront réclamer, dans nos hôtels, les truffes de nos pechs et de nos causses, les ragouilles et les pâtés de foie gras dont l'arôme du précieux tubercule exalte la saveur, les tripes au safran cadurciennes, le stocfish à la figeacaise, les fromages de Rocamadour, les chasselas du Quercy blanc, les macarons et les gaufres du même cru, l'eau de noix d'un peu partout, et, si le cœur leur en dit, les « milhas », les « cajasses », voire ces « miques » rondes et blanches qui accompagnent si bien la poule-au-pot national.

Ils feront monter du meilleur coin du cellier notre illustre vin de Cahors dont les Bourgognes et les Bordeaux plus abondants ont éclipié la réputation.

Comment ils désarment

Les agents français du contrôle ont découvert à Duisbourg une batterie d'accouplement du 62^e régiment de la reichswehr que le gouvernement de Berlin avait indiquée, il y a six semaines, comme dissoute.

On annonce que la 2^e brigade de marine, analogue à la brigade Erhardt, est en route de Stettin pour la Ruhr.

Un bourreau allemand se suicide

On annonce que le médecin militaire, docteur Meyer s'est suicidé en absorbant un violent poison.

Le nom du docteur Meyer figurait sur la liste des coupables réclamés par l'Entente pendant la guerre. Il était attaché à un camp de concentration où il a commis des actes de cruauté et des mauvais traitements revêtant un caractère de haute gravité.

La production houillère de l'Allemagne en 1919

L'Allemagne a produit, en 1919, 116 millions 500.000 tonnes de charbon contre 160.500.000 tonnes en 1918 et 190 millions de tonnes en 1917; 93.800.000 tonnes de lignite contre 100.600.000 tonnes en 1918 et 87 millions de tonnes en 1917. La Ruhr a produit 71.240.000 tonnes de charbon contre 95 millions 940.000 en 1918 et la Haute-Silésie, 24.780.000 tonnes, contre 39.750.000.

Les locomotives allemandes

Répondant à une question de M. Crolard, député, le Ministre des Travaux Publics fait savoir ce qui suit: « La part française des locomotives livrées par l'Allemagne en exécution de l'armistice se composait de 2.683 locomotives. Il a été rétrogradé aux puissances alliées 697 locomotives. Il a été réparti entre les réseaux 1.986 locomotives. Au 1^{er} mars 1920, ces machines étaient attribuées comme suit: Alsace-Lorraine, 297; Est, 311; Etat, 309; Midi, 70; Nord, 561; Paris-Lyon Méditerranée, 178; Paris-Orléans, 260. Sur ces 1.986 locomotives 151, soit, 7 p. 100 environ ont besoin de grosses réparations. »

Entre Russes et Japonais

Depuis quelque temps une certaine agitation se manifeste contre les Japonais à Vladivostok, à Nykolsk et à Khabarovsk.

Le 4 avril, à Vladivostok, les Russes ont attaqué sans provocation les patrouilles japonaises. Le commandant en chef japonais à Vladivostok s'est trouvé forcé de demander le désarmement des soldats révolutionnaires. Ce désarmement a été effectué dans la matinée du 5.

A Nykolsk et à Khabarovsk, des combats sont en cours entre Russes et Japonais pour obtenir ce désarmement.

Un combat au Maroc

Le représentant japonais en Sibirie est entré en négociations avec les autorités locales russes pour assurer le maintien de l'ordre. Les détails manquent.

Au cours d'une reconnaissance, sur la route sud de Fez à Taza, des soldats français ont rencontré de forts contingents des tribus Beni-Ouarain, qui ont livré combat, nous tuant quatre hommes et blessant un officier. L'ennemi a été dispersé par l'artillerie du poste de Matmata, qui lui a infligé des pertes sévères.

Chronique locale

A nos Correspondants

AVIS IMPORTANT

Nous informons nos correspondants qu'ils doivent affranchir à 0,25 centimes leurs lettres cachetées. Ils doivent continuer à affranchir à 0,05 centimes jusqu'à 50 grammes les lettres non cachetées, ne contenant que de la copie destinée à l'insertion.

Tirages financiers

Ville de Paris 1912, 3 0/0
 Le numéro 280.353 gagne 50.000 fr.
 Le numéro 619.593 gagne 10.000 fr.
 Les 5 numéros suivants gagnent chacun 1.000 fr. :
 20.051 328.402 95.306 661.824 579.895
 35 numéros gagnent chacun 500 fr.
Ville de Paris 1894-1896
 Le numéro 123.293 est remboursé par 100.000 fr.
 Le numéro 35.451 est remboursé par 20.000 fr.
 Les deux numéros suivants sont remboursés chacun par 10.000 fr. : 395.693 102.776.
 Les trois numéros suivants sont remboursés chacun par 2.500 fr. : 362.915 413.038 427.325.
 Les quatre numéros suivants sont remboursés chacun par 1.000 fr. :
 10.757 96.853 83.597 137.933 217.113
 920.973 291.197 927.445 328.931 335.592
 336.661 338.579 416.812 42.059
 850 numéros sont remboursés au pair.
Communes 1879
 Le numéro 606.925 sera remboursé par 100.000 fr.
 Le numéro 876.664 sera remboursé par 25.000 fr.
 Les numéros 164.685 469.690 796.288 837.147 911.582 seront remboursés par 5.000 fr.
 45 numéros seront remboursés par 1.000 fr.
Obligations Communales 1880
 Le numéro 718.613 sera remboursé par 100.000 fr.
 Le numéro 514.978 sera remboursé par 25.000 fr.
 Les numéros suivants seront remboursés par 5.000 fr. : 403.133 445.895 448.143 471.314 680.457 927.049.
 45 numéros seront remboursés par 1.000 fr.
Communes 1891
 Le numéro 750.241 sera remboursé par 100.000 fr.
 Le numéro 582.317 sera remboursé par 25.000 fr.
 Le numéro 723.963 sera remboursé par 5.000 fr.
 Les 20 numéros suivants seront remboursés par 1.000 fr. :
 8.374 30.461 56.171 68.675 92.537
 105.756 249.108 307.970 328.371 349.156
 359.686 381.197 478.487 480.162 577.523
 661.708 658.526 723.052 755.888 837.451
Communes 1899
 Le numéro 118.141 sera remboursé par 100.000 fr.
 Le numéro 297.534 sera remboursé par 25.000 fr.
 Le numéro 351.327 sera remboursé par 5.000 fr.
Foncières 1909
 Le numéro 1.026.811 sera remboursé par 100.000 fr.
 Le numéro 390.893 sera remboursé par 10.000 fr.
 Les 10 numéros suivants seront remboursés par 1.000 fr. :
 82.068 188.812 339.166 461.533 513.588
 543.368 616.520 775.198 908.069 1.361.473

Chemin de fer d'Orléans

Réductions accordées aux membres des familles nombreuses pour les voyages.

Nous croyons être utiles à un grand nombre de familles en publiant les renseignements suivants :

Dans les familles comptant au minimum trois enfants de moins de 18 ans, sur la demande du chef de famille, le père, la mère et chacun des enfants de moins de 18 ans bénéficieront, sur présentation d'une carte d'identité, strictement personnelle, de la réduction ci-après sur les prix (majoration et impôt compris) fixés par l'article premier des tarifs généraux de grande vitesse :

30 0/0 pour les membres des familles de 3 enfants ;
 40 0/0 pour les membres des familles de 4 enfants ;
 50 0/0 pour les membres des familles de 5 enfants ;
 60 0/0 pour les membres des familles de 6 enfants ;
 70 0/0 pour les membres des familles de 7 enfants et plus.
 De 3 à 7 ans, les enfants paient la moitié des prix résultant des dispositions ci-dessus.

La demande de cartes d'identité doit être adressée par écrit au chef de la gare des réseaux participants qui dessert la localité où réside le chef de famille. Elle est établie sur une formule spéciale, mise à la disposition du public dans toutes les gares, et qui donne le détail des formalités à accomplir.

Les photographies de chacun des membres de la famille, sur épreuve non collée doivent mesurer trois centimètres sur quatre environ, la hauteur de la tête n'étant pas inférieure à un centimètre. Elles doivent être jointes à la demande de cartes d'identité.

rafraichissante, adoucissante et excite les fonctions du foie. Mangée avant de se mettre au lit, elle procure un sommeil calme et reposant aux personnes ordinairement agitées.

Le suc exprimé de la pomme, mélangé à une partie égale d'huile d'olive s'emploie en fomentations pour la cicatrisation rapide des ulcères et des plaies. En faisant cuire dans un litre d'eau des pommes pelées et coupées en morceaux, de telle sorte qu'il y ait vingt grammes de jus, on obtient au bout d'une heure un liquide que l'on filtre, que l'on sucre, que l'on fait cuire à nouveau jusqu'à ce qu'il donne un sirop. Ce sirop est un des remèdes populaires les plus efficaces contre la coqueluche et le rhume.

Une pomme cuite au four et pilée, appliquée sur une plaie gangréneuse la tonifie et l'assainit ; sur les maux d'oreilles, les soulage aussitôt.

On fait avec la pomme une gelée délicate, des pastilles, du sucre de pomme.

Broyée avec du soufre, la pomme cuite constitue un onguent efficace contre les maladies de peau, notamment la gale et la teigne.

L'infusion de fleurs de pommier est calmante antispasmodique et pectorale. L'infusion faite avec l'écorce fraîche de la racine de cet arbre est fébrifuge et employée avec succès contre les fièvres intermittentes, paludéennes et les fièvres de printemps et d'automne.

La décoction de feuilles de pommiers et de feuilles de cognassier mélangées par parties égales ; filtrée, donne un remède salubre contre les maux d'yeux invétérés.

Le bois du pommier est recherché en menuiserie et en ébénisterie.

LE CYPRES

Cupressus Sempervirens Conifères.
 Le cypres commun appartient à la famille des Conifères. C'est un arbre sombre toujours vert, pyramidal et son aspect mélancolique et triste le fait rechercher pour l'ornement des cimetières, des parcs solitaires, des pelouses et des jardins. Son tronc est parfois fort élevé. Il existe au Mexique un cypres dont le tronc mesure plus de cinquante mètres de tour et que les indigènes entourent d'une superstieuse vénération parce qu'il passe pour l'arbre le plus gros de la terre.

Les feuilles du cypres sont petites, imbriquées sur 4 rangs, glabres, d'un vert sombre, persistantes. Les fleurs de cet arbre sont des chatons jaunâtres. Les fruits, appelés cônes et quelquefois improprement noix de cypres, ressemblent à des noix de galle, glabres, bosselés, d'un vert olivâtre, ou jaunâtre ; ils sont composés d'écaillés charnues qui se séparent à la maturité et qui ressemblent alors à des clous à grosse tête. Les graines sont petites, anguleuses, rougeâtres, munies de deux ailes membraneuses.

Hippocrate employait le bois de cypres comme astringent, diurétique et sudorifique. Galien prescrivait le fruit dans la diarrhée.

On récolte les cônes de cypres quand ils sont encore verts. Ils constituent un astringent très énergique, un hémostatique, et sont employés en poudre pour combattre les hémorragies du tube digestif, pour modifier les ulcères atoniques en pommade contre les hernies des nouveaux nés.

On prépare avec quarante ou cinquante grammes par litre d'eau d'écorce récoltée sur les jeunes rameaux du cypres, une décoction sudorifique, diurétique et fébrifuge qui active la circulation, augmente la chaleur animale et produit une abondante transpiration salutaire dans le rhumatisme, la goutte, l'asthme, le catarrhe pulmonaire chronique, la scrofule, les fièvres intermittentes.

Dans certaines campagnes, on prépare un fébrifuge efficace avec la racine de cypres pulvérisée.

L'alcool dans lequel on a laissé macérer des feuilles de cypres constituées, étendu d'eau, un vulnéraire ; on l'applique en lotions sur les plaies et les blessures pour les cicatriser promptement et les aseptiser.

La décoction des feuilles de cypres est un astringent léger utilisé à l'intérieur dans la diarrhée, la dysenterie, les hémorragies internes.

Le bois de cypres est très dur et recherché des ébénistes ; il contient une résine qui le rend presque totalement incorruptible, c'est à cause de cette propriété que les Egyptiens en faisaient des cercueils pour les momies, que l'on retrouve encore intacts aujourd'hui.

SERGE D'AVRIE

Travaux agricoles d'Avril
Le Jardinier-Fleuriste

En pleine terre on sème en avril le lin à grande fleur rouge ou rose, toutes les variétés de pois de senteur, les phlox de Drummond, fleurs dont la floraison s'épanouira de juin à octobre.

Les diverses sauges, les soucis, les volubilis, les variétés d'œillets de Chine et d'œillet d'Inde les diverses linaires, les zinnias, les variétés d'immortelles, les diverses variétés de chrysanthèmes, de centaures, de capucines, de balsamines, les godétias, les giroflées quarantaines et les giroflées jaunes hatives, dont la floraison se produira de juillet en août, septembre et octobre.

On sème également en pleine terre,

pendant le mois d'avril, les variétés de soleil, le réséda odorant, et les salpiglossis qui fleuriront d'août à septembre.

Sur couches, on sème avantageusement les amarantes, les immortelles à bractées, les sauges, le pyrrhèthe parthenium qui s'épanouira de juin à octobre ; toutes les variétés de tabac, de verveines, de pétunias, de balsamines, qui fleuriront de juillet à octobre ; les variétés de senecion des Indes, de Ricin et les graines de Ganna Balisier qui s'épanouiront d'août à octobre ; enfin les courges et les cologuettes orientales.

En serre chaude on rempote les orchidées, le caladium du Brésil et les bégonias à fleurs ornementales. On repique en terrine les jeunes plants de cyclamens.

En serre tempérée, on active la végétation par des arrosages plus fréquents par une aération régulière lorsque le temps le permet. Les plantes qui se trouveraient à l'étroit dans leurs pots sont rempotées.

On n'allume plus de feu en serre froide pendant la nuit, à moins de froids excessifs et intempêtes. On rempote les chrysanthèmes d'automne pour la seconde fois, s'il s'agit de boutures faites en février ; pour la première fois, s'il s'agit de boutures faites en mars.

On rempote également les fougères, la pourcelle mexicaine, la convolvulus de mauritanie.

En plein air, on retire la paille ou les feuilles sèches dont on a couvert en novembre, les hortensias. Vers le milieu du mois, on enterre à l'ombre

ou dans un endroit peu ensoleillé, les hortensias qui ont été empotés en février.

On fait des boutures d'aucuba, de laurier tin et de fusain.

Claude MONTORGE.

Petites recettes pratiques

Encre rouge pour marquer le linge
 Batre un blanc d'œuf avec son égal volume d'eau, ajouter du cinabre ou du vermillon pulvérisé ; passer le tout à travers un linge.

On marque le linge au moyen d'une plume trempée dans cette encre. Quand l'encre est sèche, on applique sur la marque un fer chaud qui coagule l'albumine et fixe la couleur. Cette encre est indélébile.

SOUDURE AUTOGENE

- Réparations de toutes pièces -
Fer - Fonte - Acier
Cuivre - Aluminium
 Rue de la Banque, en face la Brasserie CAHORS
 Imprimerie COUESLANT (personnel intéressé)
 Le Gérant : A. COUESLANT.

Chronique agricole

Les Vertus des Plantes
LE POMMIER

Pyrus molus - Rosacées

Le pommier est un arbre commun, de la famille des Rosacées et qui a donné son nom à la tribu des Pomacées. On le cultive partout pour ses fruits délicieux qui forment un dessert recherché. Certaines pommes aigres, servent à la fabrication d'une boisson fermentée, le cidre, qu'on boit dans toute la France et à ce titre doit être recommandé aux gouteux. Il est laxatif et diurétique, aussi l'emploie-t-on avec succès dans les maladies inflammatoires. Il jouit de la propriété de préserver de la gravelle et de la pierre.

On obtient le cidre doux en interplant dans des bouteilles le cidre clarifié, avant qu'il n'ait fermenté. C'est un liquide mousseux, riche en alcool et qui monte facilement à la tête.

On obtient un vin de dessert agréable, qui facilite la digestion en faisant cuire du cidre doux jusqu'à ce qu'il se réduise de moitié et en enfermant le liquide obtenu dans des tonneaux, avec un peu de levure de bière. Lorsqu'elle a fermenté, on met en bouteille cette liqueur capiteuse et agréable.

La pomme contient de l'acide phosphorique qui en fait un aliment recommandé aux penseurs, aux intellectuels. Elle est

Marché de La Villette

Jeudi 8 avril 1920

ESPECES	ENTRÉES	REVENU	PRIX PAR 1/2 KIL. Les pores se cotent au 50 kg. poids vif.		
			1 ^{re} qual.	2 ^e qual.	3 ^e qual.
Bœufs...	2.210	»	3,75	3,50	3,00
Vaches... Taureaux...	»	»	»	»	»
Veaux...	1.507	»	5,25	5,00	4,50
Moutons...	3.920	»	6,50	6,00	5,50
Pores...	1.507	»	7,20	7,00	6,20

OBSERVATIONS. — Vente facile sur les bœufs, moutons et pores, calme sur les veaux.
 On cote 0 fr. 50 en moins par 1/2 kilog. en moutons ton dus.

Etude de M^e G. FONTANGES, docteur en droit, avoué à Figeac, successeur de son père

VENTE SUR SAISIE IMMOBILIÈRE

Adjudication fixée au **VENDREDI SEPT MAI MIL NEUF CENT VINGT, à DEUX HEURES du soir, au Palais de Justice, à Figeac, Boulevard Président Wilson.**

Il sera procédé le **VENDREDI SEPT MAI MIL NEUF CENT VINGT, à DEUX HEURES du soir, par-devant et à l'audience des criées du Tribunal civil de première instance de l'arrondissement de Figeac (Lot), tenue au Palais de Justice, de la dite ville, boulevard Président-Wilson, à la vente aux enchères publiques, au plus offrant et dernier enchérisseur des immeubles ci-après désignés, saisis à la requête de :**

Madame Octavie COUNORD, veuve de Monsieur Paul MAZILHÉ, propriétaire, demeurant et domiciliée à Saint-Céré (Lot), rue de la République,

créancière poursuivant la présente vente sur saisie immobilière, ayant Maître G. FONTANGES pour son avoué constitué près le tribunal civil de Figeac,

d'une part ;

à l'encontre de Monsieur Simon VERDIER, propriétaire-cultivateur demeurant et domicilié en dernier lieu au Donmarz, commune d'Altillac, canton de Mercœur (Corrèze) et actuellement sans domicile ni résidence connus en France, pris en qualité de tuteur légal de ses deux filles Marie et Adrienne VERDIER, encore mineures, issues de son mariage avec feu Alphonse CANCÉ, lesdites mineures prises elles-mêmes comme seules héritières légitimes de Madame Rose SALGUES, leur grand'tante maternelle, en son vivant cultivatrice, veuve de Guillaume LASSERRE, demeurant et domiciliée à Py, commune de Loubressac, canton de Saint-Céré (Lot),

d'autre part.

DÉSIGNATION DES IMMEUBLES A VENDRE

1° Une maison d'habitation sise dans le village de Py, commune de Loubressac, avec le sol sur lequel elle est bâtie, d'une surface d'environ un are soixante centiares, y compris les patus en dépendant, portée à la matrice cadastrale des propriétés bâties de la commune de Loubressac, sous le numéro 1543, section A, pour un revenu imposable de onze francs vingt-cinq centimes, deux ouvertures, au nom de Lasserre Guillaume à Py, case 231.

Cette maison confronte d'un côté à voie publique, d'un autre côté au jardin saisi sous le numéro 3 et des deux autres côtés à bâtiment Verhét. Elle est bâtie en pierres, couverte en tuiles. Elle est élevée sur rez-de-chaussée, un étage et grenier et desservie par un escalier extérieur en pierres au couchant. La porte d'entrée du premier étage est placée à cet aspect. Au midi, la façade de cette maison est percée d'une porte au rez-de-chaussée et d'une croisée au premier étage. Cette maison n'est pas habitée en ce moment.

2° une petite grange sise au même lieu, à environ vingt-cinq mètres de la maison saisis sous le numéro 1, construite en pierres, couverte en tuiles, tenant à chemin public, à grange Verhét et au jardin saisi sous le numéro 3. Cette grange paraît reposer sur un sol d'une surface d'environ trente mé-

tres carrés, compris dans la saisie ; elle est portée à la matrice cadastrale de la commune de Loubressac, propriétés non bâties sous le numéro 1547, section A, pour une superficie d'environ cinquante centiares avec les patus en dépendant qui sont également compris dans la saisie et sur la tête dudit Guillaume Lasserre, folio 644.

3° Un jardin d'une contenance d'environ un are quarante centiares, situé à Py, entre la maison et la grange saisis, sous les numéros 1 et 2. Ce jardin est divisé en deux parcelles séparées en partie par un mur et entre lesquelles se trouve un puits creusé sur leur limite. Il tient à chemin public et à propriété Verhét. Il est porté à la dite matrice cadastrale de Loubressac, sur la même tête sous le numéro 1549 pour un revenu imposable de un franc douze centimes, mais il fait en réalité partie du numéro 1542, section A du plan cadastral de Loubressac et non du numéro 1549, sous lequel il est porté par suite d'une erreur.

Les immeubles saisis sous les numéros 1, 2 et 3 sont contigus et tiennent dans leur ensemble à voie publique et à propriété Verhét.

4° Un pré situé au lieu dit Combe du Rieu, d'une contenance d'environ trente-huit ares trente centiares, troisième classe, d'un revenu présumé de quinze francs 32 centimes, porté au cadastre des propriétés non bâties de ladite commune de Loubressac sous le numéro 899, section A, sur la tête dudit Guillaume Lasserre. Ce pré tient à bois et friche Ayroles, fri-

che Laborie et pré veuve Barrès.

5° Une vigne située au tènement du Ségolou, d'une contenance d'environ trente-cinq ares, troisième classe, d'un revenu imposable de cinq francs soixante centimes, portée aux mêmes cadastre et section sous le numéro 1386 p. sur la même tête.

6° Une pâture située au même lieu dit Ségolou, d'une contenance d'environ quatre ares soixante-dix centiares, première classe, d'un revenu présumé de quarante-cinq centimes, portée aux mêmes cadastre et section sous le numéro 1386 p. sur la même tête. La vigne et la pâture du Ségolou saisis sous les numéros 5 et 6 sont contigus. Elles confrontent à propriété de Basile Laguillemie et de Philippe Lescure.

7° Une terre appelée Camp del Pech, d'une contenance d'environ seize ares soixante-dix centiares, troisième classe, d'un revenu présumé de quatre francs un centime, portée au cadastre de la commune de Loubressac, section A, sous le numéro 1418 sur la tête de Guillaume Lasserre.

8° Une autre terre située au lieu dit « Les Asclès », d'une contenance d'environ trente-sept ares vingt-cinq centiares, troisième classe, d'un revenu imposable de huit francs quatre-vingt-quatre centimes, portée aux mêmes cadastre et section sous le numéro 1574 p., sur la même tête. Cette terre confronte à chemin public et à terres Lescure et Compagnie.

Tous les immeubles ci-dessus désignés sont situés sur la com-

mune de Loubressac, canton de Saint-Céré (Lot).

D'après les renseignements recueillis, la grange portée au numéro 2 serait louée à Monsieur Philippe Lescure, de Py, moyennant un loyer annuel de dix francs, et le pré figurant au numéro 4 serait loué au même moyennant un fermage de soixante francs, le tout suivant bail verbal, et les autres immeubles saisis seraient exploités à moitié fruits par Monsieur Augustin Laboucardie, de Py.

Les immeubles saisis seront vendus tels qu'ils se trouvent et se comportent sans en rien excepter ni réserver et tels qu'ils appartiennent aux mineurs Verdier.

Le cahier des charges, clauses et conditions dressé par Maître FONTANGES, avoué, pour parvenir à la vente des immeubles, a été déposé au greffe du tribunal civil de Figeac où chacun peut en prendre connaissance.

LOTISSEMENT ET MISES A PRIX

L'adjudication aura lieu en six lots composés de la manière suivante et sur les mises à prix ci-après savoir :

PREMIER LOT
 Le premier lot comprendra la maison d'habitation portée sous le numéro 1 de la désignation qui précède, avec ses patus et la parcelle

de jardin y attenant, jusqu'au mur et au puits qui forment la limite des premier et deuxième lots, mur et puits qui seront communs et mitoyens entre ces deux lots. La mise à prix sera de deux cents francs, ci... **200** fr.

DEUXIÈME LOT
 Le deuxième lot comprendra la petite grange portée sous le numéro 2 de la désignation qui précède, avec ses patus et la parcelle de jardin restant et y attenant jusqu'au mur et au puits communs et mitoyens avec le premier lot. La mise à prix sera de cent francs, ci... **100** fr.

TROISIÈME LOT
 Le troisième lot comprendra le pré porté à la désignation qui précède sous le numéro 4. La mise à prix sera de mille francs, ci... **1.000** fr.

QUATRIÈME LOT
 Le quatrième lot comprendra les vigne et pâture portées à la désignation qui précède sous les numéros 5 et 6. La mise à prix sera de deux cents francs, ci... **200** fr.

CINQUIÈME LOT
 Le cinquième lot comprendra la terre portée à la désignation qui précède sous le numéro 7. La mise à prix sera de deux cents francs, ci... **200** fr.

SIXIÈME LOT
 Le sixième lot comprendra la

terre portée à la désignation qui précède sous le numéro 8. La mise à prix sera de cinq cents francs, ci... **500** fr.

Les frais de poursuite de vente seront payés en diminution du prix par l'adjudicataire du plus fort lot et en cas d'insuffisance par l'adjudicataire des lots subséquents.

Il est déclaré à tous ceux du chef desquels il pourrait être pris des inscriptions pour raison d'hypothèques légales qu'ils devront requérir ces inscriptions avant la transcription du jugement d'adjudication.

Fait et rédigé par Maître FONTANGES, docteur en droit, avoué poursuivant la vente.

Pour extrait certifié sincère et véritable.

A Figeac, en l'étude, le 26 mars mil neuf cent vingt.

FONTANGES, avoué.

Pour tous renseignements, s'adresser à Maître FONTANGES, docteur en droit, avoué poursuivant la vente, demeurant à Figeac, avenue de la Gare, qui, comme ses confrères, peut être chargé d'encherir.